



# Salaires à DCNS : Cherbourg est bon dernier !

Chaque année, dans les comités d'établissement sont présentés les bilans sociaux.

Cette obligation légale permet de faire le point sur les effectifs, les pyramides des âges, les rémunérations, les accidents du travail, la formation, etc.

Comme l'année dernière, le syndicat CGT de Cherbourg a recueilli l'ensemble des bilans sociaux de tous les établissements de l'entreprise et a compilé l'intégralité des données salariales pour savoir où notre établissement se situait par rapport à la moyenne nationale et aux autres sites.

Ce travail a permis, une nouvelle fois, de mettre en évidence des différences entre notre établissement et le reste de DCNS.

Et quelques semaines après avoir reçu nos courriers NAO, jugez plutôt ...

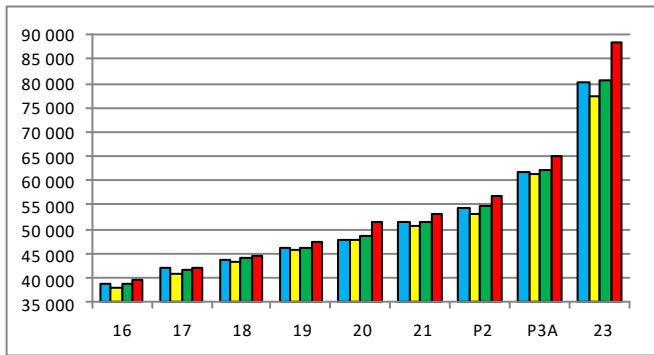
**Les salaires comparés sont les salaires BRUTS annuels moyens des salariés à convention collective.**

Dans les tableaux de la page suivante, par niveau, le salaire moyen cherbourgeois est comparé : au salaire moyen le plus bas, à la moyenne nationale et au salaire moyen le plus haut de l'entreprise.

Les salaires sont également différenciés entre hommes et femmes et par catégorie (Ing & Cadres ; TAM ; OE).

# hommes

Légende : ■ Cherbourg ■ Mini ■ Moyenne ■ Maxi



Pour les IC, comme l'année dernière, les plus forte moyenne se retrouvent sur le site de Paris. DCNS Cherbourg est dans la moyenne des autres établissements.

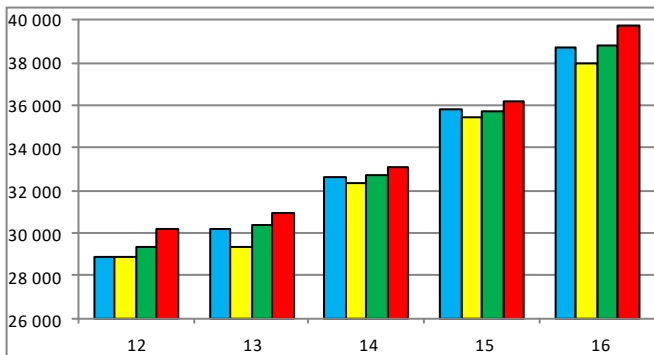
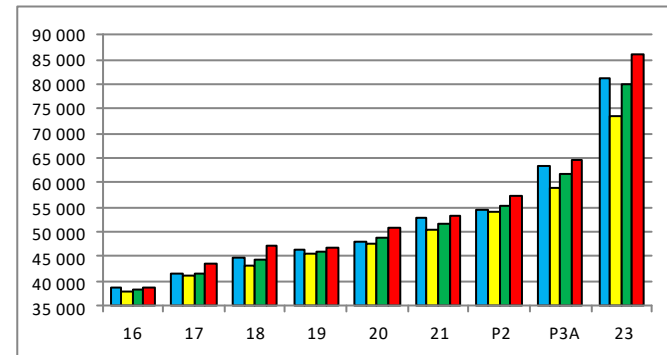
Les écarts relevés l'année dernière ont donc été résorbés ! Comme quoi, c'est possible !

Vous noterez également que pour les 50 personnes au niveau 23, ceux qui vous réclament des efforts, qui vont moduler votre OTT, qui décident de vos augmentations, pour eux tout va très très bien !

Différence de salaire par Niv	16	17	18	19	20	21	P2	P3A	23
Par rapport à la moyenne	-67 €	+239 €	-254 €	-307 €	-503 €	+134 €	-179 €	-489 €	-529 €
Par rapport au maxi DCNS	-1 038 €	-188 €	-965 €	-1 251 €	-3 377 €	-1 485 €	-2 301 €	-3 209 €	-8 013 €

Différence de salaire par Niv	16	17	18	19	20	21	P2	P3A	23
Par rapport à la moyenne	+292 €	+27 €	+392 €	+204 €	-465 €	+1 031 €	-548 €	+1 513 €	+1 152 €
Par rapport au maxi DCNS	0 €	-2 022 €	-2 492 €	-599 €	-2 671 €	-724 €	-2 568 €	-1 137 €	-4 600 €

# femmes

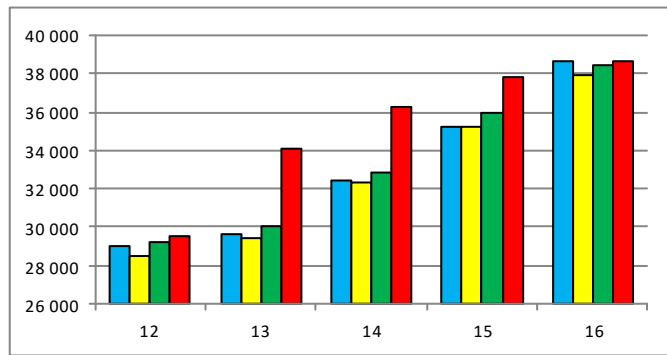


Pour les TAM, là aussi les écarts se sont lissés par rapport à l'année dernière.

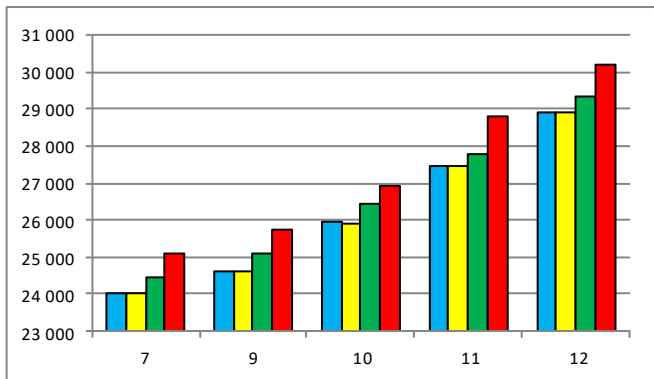
En ce qui concerne la différence salariale entre homme et femme, des inégalités sont à déplorer ( niv 13 = 541€ ; niv 14 = 189€ ; niv 15 = 524€ ).

Les différences entre Cherbourg et Paris, où les salaires bruts annuels moyens maximum sont versés, frôlent les 4500€, soit 13% de différence.

Différence de salaire par Niv	12	13	14	15	16
Par rapport à la moyenne	-473 €	-237 €	-35 €	+96 €	-67 €
Par rapport au maxi DCNS	-1 302 €	-832 €	-415 €	-347 €	-1 038 €



Différence de salaire par Niv	12	13	14	15	16
Par rapport à la moyenne	-128 €	-449 €	-398 €	-641 €	+292 €
Par rapport au maxi DCNS	-516 €	-4 458 €	-3 791 €	-2 587 €	0 €

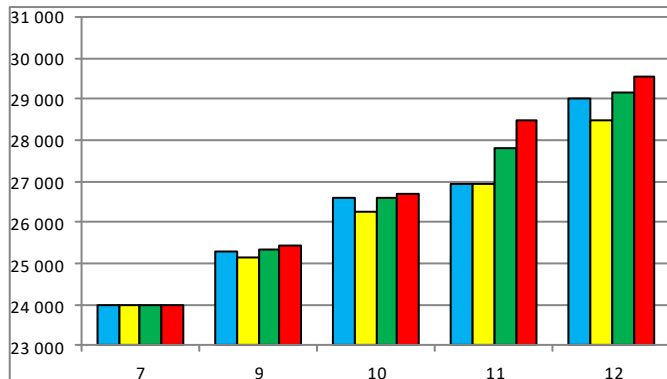


Pour les OE, les écarts n'ont toujours pas été résorbés ! Cherbourg est toujours le dédaigné de l'entreprise :

- ✓ Un salaire brut annuel moyen le plus bas de DCNS quasiment pour tous les niveaux, surtout chez les hommes !
- ✓ Des différences entre 344€ et 505€ chez les hommes et jusqu'à 842€ chez les femmes par rapport à la moyenne nationale !
- ✓ Des différences entre 957 et 1367€ chez les hommes et jusqu'à 1529€ chez les femmes par rapport au salaire brut annuel moyen maximum versé à Indret, Ruelle ou Toulon !

On retrouve les salaires bruts annuels moyens maximums parfois à Brest ou à Toulon, plus fréquemment à Ruelle et Indret, mais jamais à Cherbourg....

Différence de salaire par Niv	7	9	10	11	12
Par rapport à la moyenne	- 386 €	- 473 €	- 505 €	- 344 €	- 473 €
Par rapport au maxi DCNS	- 1 065 €	- 1 104 €	- 957 €	- 1 367 €	- 1 302 €



Différence de salaire par Niv	7	9	10	11	12
Par rapport à la moyenne	0 €	-21 €	+13 €	-842 €	-128 €
Par rapport au maxi DCNS	0 €	-130 €	-86 €	-1 529 €	-516 €

## **La révolution dont les salariés cherbourgeois ont besoin est avant tout salariale !**

Les tableaux parlent d'eux-mêmes. Grâce à notre alerte, des évolutions positives ont eu lieu pour les IC et les TAM. Reste que les Ouvriers & Employés de Cherbourg ont toujours le salaire le plus bas !

Visiblement, il est donc plus facile de résorber les inégalités pour les IC-TAM que pour les OE... Difficile à comprendre !

### **Il faut augmenter les salaires !!!**

### **Une réelle QVT passe d'abord par la reconnaissance salariale !**

En regardant les évolutions entre 2015 et 2016, une autre donnée saute aux yeux. Les rémunérations moyennes cherbourgeoises des OETAM et de la majeure partie des IC ont évoluées d'environ 1%, alors que le niveau 23, quant à lui, a évolué de 2,1% ! On est jamais mieux servi que par soi-même...

Pour la CGT, alors que nous venons de recevoir nos courriers d'évolution salariale, les personnels de Cherbourg doivent se saisir de ces inégalités pour réclamer un véritable ajustement par le haut des salaires !

### **Rien ne pourra se faire sans vous ! Faites le savoir !**